



Soins dentaires en Belgique

En l'espace de dix ans, le nombre de Belges qui se rendent régulièrement chez le dentiste est passé de 49 % à 54 % soit une augmentation d'environ 550 000 personnes. Plus d'un Belge sur trois consulte un dentiste pour des soins dentaires préventifs. Ces chiffres sont nettement inférieurs chez les personnes à faibles revenus.

Des soins dentaires réguliers sont non seulement essentiels pour une bonne dentition, mais diminuent également le risque de pneumonie et de maladies cardiovasculaires. Afin d'encourager la population à se rendre régulièrement chez le dentiste, le « trajet de soins dentaires » a été lancé fin 2016. Dans ce cadre, l'assurance maladie belge rembourse un montant moins élevé aux personnes qui n'ont pas consulté de dentiste l'année précédente. Les soins dentaires de routine des jeunes âgés de moins de 18 ans sont remboursés intégralement.

Nous présentons ci-dessous quelques chiffres clés issus de l'Atlas AIM. Vous trouverez [dans celui-ci](#) des informations plus détaillées, qui peuvent être ventilées selon l'âge, le statut social mesuré par BIM et le domicile.

Méthodologie et terminologie

Les indicateurs relatifs au recours au dentiste sont basés sur des périodes de trois années civiles. Le « recours régulier au dentiste » se définit ainsi comme un minimum de deux consultations chez le dentiste au cours de deux années civiles différentes sur une période de trois ans. Des périodes plus élargies offrent une vue plus fidèle des visites chez le dentiste que, par exemple, un minimum d'une visite par an. En raison de circonstances fortuites, il peut parfois s'écouler un peu plus de 12 mois entre deux consultations chez le dentiste. Nous pourrions passer à côté de cette donnée si nous prenions comme référence une période correspondant à une année civile.

Les soins dentaires préventifs représentent un sous-ensemble des visites chez le dentiste. Nous utilisons ici une définition similaire : au moins deux contacts préventifs au cours de deux années civiles différentes sur une période de trois ans. Les soins dentaires préventifs prévoient un contrôle et, éventuellement, un nettoyage préventif des dents (p.ex. détartrage). Les soins dentaires préventifs ont pour objectif de limiter le recours aux soins curatifs.

Évolution générale du recours au dentiste

Au cours de la période 2020-2022, 54 % des Belges se rendaient régulièrement chez le dentiste ; 10 ans auparavant, ce taux s'élevait encore à 49 %. On observe une hausse des soins dentaires préventifs, passant de 24 % en 2010-2012 à 36 % en 2020-2022. Un peu plus d'un quart de la population ne consultait jamais de dentiste.

L'augmentation la plus spectaculaire du nombre de visites régulières chez le dentiste a eu lieu entre 2014 et 2017, période durant laquelle le trajet de soins dentaires a vu le jour. On note en 2020 et 2021 une diminution par rapport à la période précédente, ainsi qu'une légère augmentation du nombre de personnes qui ne se sont jamais rendues chez le dentiste. Durant le confinement de mars et avril 2020, les visites chez le dentiste étaient réservées aux interventions urgentes ; une fois les mesures sanitaires assouplies, les temps d'attente étaient bien souvent longs. Ces raisons ont conduit à un allègement des règles relatives aux remboursements. Afin de bénéficier d'un remboursement maximal au cours de la période 2021-2024, il est tenu compte des soins dentaires remboursés au cours des deux années précédentes et non plus uniquement de la dernière année.

Recours au dentiste selon l'âge

Le nombre de Belges qui se rendent régulièrement chez le dentiste connaît donc une augmentation, mais on note des différences d'une catégorie d'âge à l'autre. Ce sont les jeunes âgés de 5 à 17 ans qui se rendent le plus souvent chez le dentiste. Grâce au trajet de soins dentaires, ces soins sont totalement gratuits pour eux. Si ces dix dernières années, les chiffres des soins dentaires réguliers ont augmenté dans toutes les catégories d'âge, les augmentations les plus marquantes sont observées chez les 65 à 74 ans et les 75 ans et plus. Historiquement, ces groupes se rendaient moins fréquemment chez le dentiste et avaient donc la plus grande marge de progression. De nombreux enfants âgés de 3 à 4 ans ne se rendent pas chez le dentiste, bien que cela soit recommandé à partir de 2 ans.

Les soins dentaires préventifs suivent une tendance similaire, qui indique une augmentation dans toutes les catégories d'âge. On retrouve une fois encore les 5 à 17 ans en haut du classement, cependant les écarts avec les autres catégories d'âge sont moins marqués en comparaison au nombre de visites.

Recours au dentiste par tranche de revenus

Le niveau du revenu constitue un facteur déterminant dans le recours aux soins dentaires : les Belges à faibles revenus, [toutes catégories d'âge confondues](#), se rendent moins souvent chez le dentiste. Si 57 % des personnes aux revenus les plus élevés consultent un dentiste, ce taux n'est que de 42 % chez les personnes aux revenus les plus faibles. Les écarts sont également importants en termes de soins dentaires préventifs : seulement 24 % des personnes à faibles revenus se sont rendues au moins deux fois chez le dentiste pour des soins préventifs au cours de la période 2020-2022, contre 39 % chez les personnes aux revenus élevés.

Les données AIM ne contiennent pas d'informations directes sur le revenu. Nous faisons la distinction entre un groupe à faible revenu et à revenu élevé en utilisant le droit à l'intervention majorée. Les personnes d'un ménage à faible revenu bénéficient d'une intervention majorée, ce qui améliore leur accès aux soins. En 2020, 20 % des Belges faisaient partie de ce groupe dont la facture de soins de santé est réduite. Au cours de la période 2020-2022, un peu plus d'un tiers (36 %)

d'entre eux ne se sont pas rendus chez le dentiste, un taux bien plus élevé que celui observé chez les revenus élevés : 24 %.

Par rapport à 2012, on constate que le nombre de visites chez le dentiste grimpe plus rapidement chez les personnes à faibles revenus. Le taux de personnes qui se rendent régulièrement chez le dentiste croît de 36 % à 42 %, contre une hausse de 52 % à 57 % dans la catégorie des revenus élevés. On note une augmentation des soins préventifs plus marquée chez les revenus élevés (de 27 % à 39 %) que les faibles revenus (de 14 % à 24 %).

Définitions

Recours régulier au dentiste : nombre de bénéficiaires qui ont au moins deux contacts avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles (année x, année x-1, année x-2).

Soins dentaires préventifs réguliers : nombre de bénéficiaires qui ont au moins deux contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles (année x, année x-1, année x-2).

Aucun recours au dentiste : nombre de bénéficiaires sans aucun contact avec le dentiste sur une période de trois années civiles (année x, année x-1, année x-2).

Faible revenu : personnes qui bénéficient de l'intervention majorée de l'assurance maladie et les membres de leur famille qui sont à leur charge.

Revenu élevé : personnes qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée de l'assurance maladie et les membres de leur famille qui sont à leur charge.